

## **Orientations politiques sur les conflits, les migrations et la sécurité alimentaire et la nutrition**

### **a) Insérer le titre de l'axe de travail thématique proposé**

Orientations politiques sur les conflits, les migrations et la sécurité alimentaire et la nutrition

### **b) Indiquer s'il s'agit d'une proposition conjointe (émanant de plusieurs Membres et Participants du CSA) ; ou si la proposition est soutenue par au moins 2 Etats membres de 2 régions et d'autres participants du CSA (inclure les noms et les coordonnées des promoteurs conjoints ou des défenseurs)**

Liste des membres et participants du CSA soutenant cette proposition :

### **c) Préciser si l'axe de travail thématique proposé doit être associé à l'objectif stratégique 1.1 (discussions inclusives), à l'objectif stratégique 2.1 (orientations politiques mondiales) ou à une combinaison des deux**

L'axe de travail entend contribuer à l'objectif stratégique 2.1 (orientations politiques mondiales)

### **d) Décrire les motifs ayant motivé l'inclusion de l'axe de travail proposé, à partir des critères de priorité et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme décrit à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'Evaluation du CSA**

Le lien entre les conflits, la migration et la SAN constitue l'un des sujets identifiés par le HLPE dans sa deuxième Note sur les questions critiques et essentielles pour la sécurité alimentaire et la nutrition, publiée en 2017. Conformément au document de réforme, l'une des fonctions clés du HLPE consiste à « déceler les problèmes d'apparition récente et à aider les membres à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions essentielles devant mobiliser l'attention ».

Ce lien est analysé et abordé par un nombre croissant d'institutions internationales, sous différentes optiques, non seulement dans le système onusien.

L'édition 2017 du rapport SOFI a souligné que les conflits représentent un facteur déterminant des graves crises alimentaires et des famines refaisant surface, alors que la faim et la dénutrition s'aggravent considérablement lorsque les conflits se prolongent et lorsque les capacités institutionnelles sont faibles.

L'édition 2018 du SOFI 2018 « Migration, agriculture et développement rural » a mis en exergue que la décision de migrer s'inscrit dans un continuum entre deux pôles, à savoir les migrations choisies – motivées par la recherche de nouveaux débouchés – et les migrations et déplacements forcés, généralement provoqués par des conflits et des crises.

Depuis 2016, la FAO et le PAM produisent un rapport conjoint périodique et spécifique pour traiter la situation d'insécurité alimentaire dans les pays en conflit, régulièrement évalué par le Conseil de sécurité.

En 2017, le PAM a publié le rapport « Aux racines de l'exode : sécurité alimentaire, conflits et migration internationale », qui analyse le rôle que la sécurité alimentaire et d'autres facteurs jouent dans la migration transfrontalière. Le rapport a été présenté au ministère italien des Affaires étrangères et de la coopération internationale.

Les trois OSR, conjointement avec l'OIM, a élaboré cette année un rapport technique intitulé « Linkages between Migration, Agriculture, Food Security and Rural Development », dans lequel les conflits, l'instabilité politique et les crises prolongées figurent parmi les facteurs de migration.

Le Réseau international sur les conflits et la fragilité (INCAF), un réseau de donateurs et d'organisations multilatérales visant à améliorer les pratiques des donateurs dans les contextes de conflits et fragiles, établi par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, travaillera en 2019 à améliorer la cohérence au niveau du lien « Humanitaire-Développement-Consolidation de la paix » (« Triple lien »).

Dernier élément et non des moindres, le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa Résolution 2417/18, ouvre la voie, pour la première fois, au traitement de la famine causée par les conflits dans le

monde, en reconnaissant que « la sécurité alimentaire est un facteur essentiel pour instaurer la paix et la sécurité », en soulignant « avec une profonde préoccupation que les conflits armés en cours et la violence ont des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire, empêchant souvent l'acheminement d'une aide humanitaire efficace, et constituent par là même une des principales causes du risque de famine actuel », et indiquant attendre avec impatience « des opportunités futures au sein du Conseil de sécurité pour aborder le rôle de l'insécurité alimentaire aussi bien comme résultat que comme facteur des conflits à l'échelle mondiale ».

Le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées fournit une série de recommandations pour aborder la SAN dans le contexte des conflits, des catastrophes naturelles, de la pauvreté et du changement climatique, selon lequel l'axe de travail proposé examinerait comment mieux comprendre le rôle de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les conflits et les situations d'urgence, ainsi que les impacts de la migration sur la nutrition, afin d'identifier de possibles modèles de résilience et de concevoir des systèmes de sécurité alimentaire et de nutrition qui seront non seulement durables en période de paix, mais aussi résilients pendant les conflits.

Compte tenu des éléments mentionnés précédemment, il est clair que l'axe de travail thématique proposé est étroitement lié aux priorités mondiales en matière de SAN.

Le CSA pourrait offrir une réelle valeur ajoutée en abordant ce thème, **compte tenu des principaux avantages comparatifs<sup>1</sup> dont il jouit.**

Le CSA examinerait la question en mettant l'accent sur l'ODD2 et ses liens avec les autres ODD et cibles intéressant la SAN. Par ailleurs, l'axe de travail proposé est censé contribuer à l'ensemble des trois Objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel du CSA, du fait qu'il renforcera le pouvoir de rassemblement du CSA en sa qualité de principale plate-forme ouverte traitant des questions de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que l'utilisation et l'application des outils politiques du CSA.

**e) Définir les résultats attendus et décrire comment ils contribueront à atteindre les Objectifs stratégiques et les cibles pertinentes pour la SAN du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

L'objectif de l'axe de travail est de produire un cadre politique intégré et global en 2021, servant de référence aux multiples acteurs impliqués dans le traitement des liens entre les conflits, les migrations et la sécurité alimentaire et la nutrition.

**f) Indiquer quelles activités potentielles pourraient être envisagées après l'adoption du produit politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application**

Diffusion du produit politique par le biais d'activités spécifiques, utilisation et application du produit politique à travers son intégration dans les activités des OSR au niveau national et à travers l'assimilation nationale par les pays.

**g) Préciser le budget estimatif, les ressources humaines et le calendrier**

Calendrier : a) Rapport du HLPE ; b) Elaboration du cadre politique ; c) Approbation par la Plénière, en 2021

Coûts : a) Rapport du HLPE ; b) Traduction de documents ; c) Traduction/interprétation processus

---

<sup>1</sup> i) Son caractère unique au sein du système onusien en sa qualité de principale plate-forme internationale et intergouvernementale pour la coordination et la convergence des politiques au plan mondial en matière de SAN ;

ii) La base d'éléments probants fournie par le biais du HLPE ;

iii) L'accès à l'expertise technique émanant des OSR et des organismes onusiens traitant des questions de SAN ;

iv) La légitimité de ses produits politiques due à une décision des Etats membres et un processus inclusif et fondé sur le consensus, alignés pour soutenir la mise en œuvre, par les pays, du Programme de développement durable à l'horizon 2030

de négociation

**h) Spécifier si l'élaboration d'un rapport du HLPE est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé**

L'axe de travail proposé devrait bénéficier des conclusions d'un rapport du HLPE, qui constituera le point de départ du processus de convergence des politiques.